



LE PETIT

SAINT PIERROIS





Vœux pour l'année 2023

Chères Saint Pierroises, Chers Saint Pierrois,

Je vous souhaite une très Belle Année 2023, empreinte de joies familiales, de convivialité et de bonheurs partagés (le plus possible en ces années particulières...)

Pour commencer, je remercie chaleureusement et personnellement toutes celles et ceux qui m'entourent et œuvrent au quotidien au service de notre commune : l'ensemble du Conseil Municipal, ainsi que l'ensemble du personnel communal.

Je tiens à féliciter l'ensemble du personnel soignant, les aidants, les accompagnants, ainsi que les Gendarmes, Pompiers et la sécurité civile. Je salue votre engagement, votre dévouement et le lot de sacrifices et d'abnégations qui vont avec. Que ces quelques mots vous disent notre grande reconnaissance pour notre commune et plus largement notre canton.

Je remercie également chacun des acteurs de notre commune : artisans, commerçants, agriculteurs, présidents, membres et bénévoles des associations. Grâce à vous tous, St. Pierre existe et vit malgré des temps difficiles !

Espérons que 2023 soit une meilleure année avec plus de manifestations organisées au village par nos associations afin de retrouver plus de convivialité !

Avec l'équipe municipale, nous définissons ensemble les priorités, les projets et les objectifs de notre action en cherchant toujours le plus juste équilibre entre la pertinence des attentes des habitants, les enjeux de demain et les projets soutenables financièrement.

J'ai une pensée pour tous nos administrés qui nous ont quitté durant cette année et assure de mon soutien à toutes celles et ceux qui y ont perdu un proche.

L'équipe municipale ainsi que le personnel communal se joignent à moi pour vous souhaiter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année !

Bonne lecture de ce bulletin de l'année, avec mes Meilleurs Souhaits pour 2023 !

Votre Maire

Patrick YON

Bloc-Notes, Vie Pratique

LA MAIRIE

Horaires d'ouverture du secrétariat

Lundi, Mardi et Jeudi 14h-18h / Vendredi 8h45-12h

☎ : 05.53.84.77.26 / @ : stpierredebuzet@collectivite47.fr

Personnel communal à votre service :

2 Adjoints Administratifs Territoriaux

2 Adjoints Techniques Territoriaux



**Vous souhaitez recevoir des informations de la part de la Mairie ?
Communiquez-nous vite votre adresse mail ! Nous vous assurons une totale confidentialité.**

SITE INTERNET

Le Conseil Municipal a mis en place un site internet de la mairie pour améliorer la communication entre les élus et les citoyens.

L'objectif est de rendre accessible l'information sur votre ordinateur ou votre smartphone.

Le bulletin continuera d'exister, il est indispensable. De plus, il sera consultable sur le site.

saintpierredebuzet.com

Vous y trouverez :

- Des informations d'actualité pour les administrés et les visiteurs
- Une présentation du village (histoire, patrimoine, vignoble, plan du village)
- Des informations sur la vie locale : les associations, les artisans, les commerçants, les professionnels
- Des infos utiles : liens (adresse, numéro de tél) des professionnels de la santé
- Des services utiles à la population : Garderies d'enfants, collecte des ordures ménagères, aide à domicile...
- Accès facile aux droits et démarches : carte d'identité, permis de conduire, cartes grises...
- Les contacts et horaires : Mairie, Poste, déchetterie, Préfecture, Hôtel des Impôts...
- Des informations Culturelles : des expos aux alentours, les cinémas...

Et beaucoup d'autres choses...

Vous pouvez contacter Alain Lelaire (par le biais de la Mairie et sur rendez-vous le jeudi après-midi) pour des informations et suggestions.



LE POINT NUMÉRIQUE

Le point numérique animé par Monsieur Alain LELAIRE est là pour vous aider dans vos démarches administratives tous les jeudis après-midi à la Mairie de 14h à 18h. Prenez rendez-vous au secrétariat de la Mairie.

SALLE DES FÊTES

Location à un tarif privilégié pour les habitants de la Commune. Pensez-y pour vos fêtes de famille ou toute autre occasion.

Les réservations sont reçues au secrétariat **maximum 15 jours avant la location**.

Un règlement intérieur devra être approuvé par tous les demandeurs d'occupation de la Salle des Fêtes.

Prix commune : 100€
Prix hors commune : 180€
Vaisselle et lave-vaisselle : 80€



Il est à présent possible pour des associations qui en demanderaient l'occupation plusieurs fois par an, de louer la petite salle des fêtes (attenante à la grande) au prix de 150 € par an, indifféremment de la grande salle.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

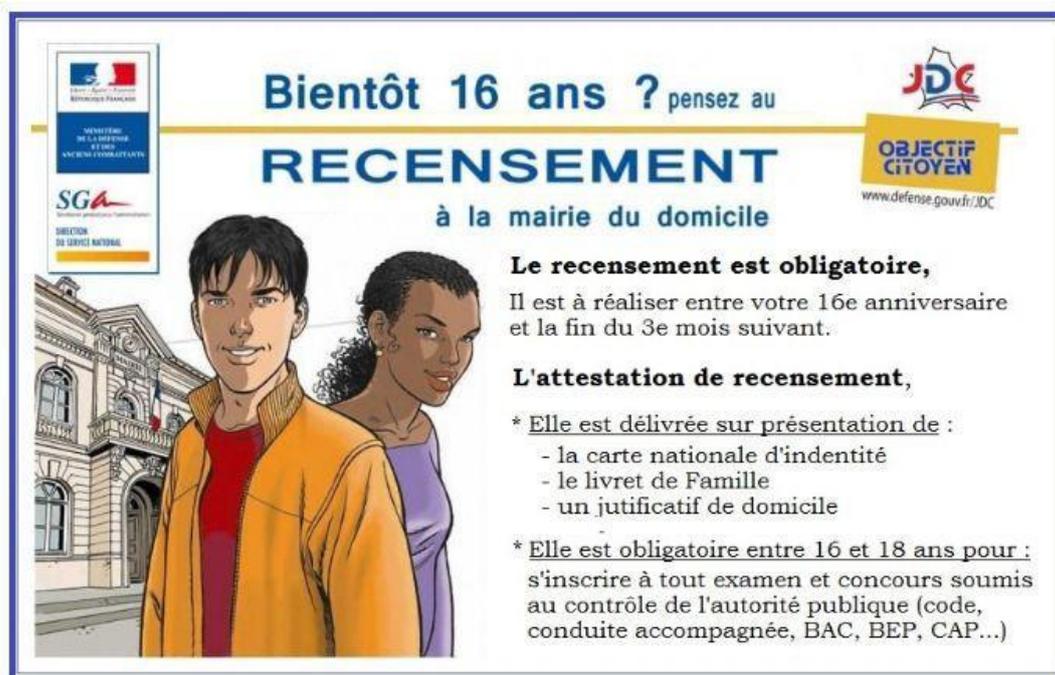
Pour vous inscrire, il suffit d'en faire la demande à la Mairie avec :

- Une photocopie de votre carte d'identité
- Un justificatif de domicile

Depuis la nouvelle réforme du 1^{er} janvier 2019, vous pouvez désormais vous inscrire en ligne sur le site service-public.fr.

- Onglet « papiers-citoyenneté »
- Sélectionnez « élections » ➤ ligne « inscription sur les listes électorales »
- Sélectionnez votre situation

SERVICE NATIONAL



Bientôt 16 ans ? pensez au
RECENSEMENT
à la mairie du domicile

Le recensement est obligatoire,
Il est à réaliser entre votre 16e anniversaire et la fin du 3e mois suivant.

L'attestation de recensement,

- * Elle est délivrée sur présentation de :
 - la carte nationale d'identité
 - le livret de Famille
 - un justificatif de domicile
- * Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour : s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

**Une seule attestation sera délivrée par la Mairie.
Seules des photocopies de ce document doivent être fournies aux organismes qui le demandent, pensez à garder l'original.**

Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse et d'engager des actions volontaristes en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité ;

Considérant qu'à certaines heures l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue compte tenu de la quasi-absence de fréquentation des voies communales ;

A compter du 1er novembre 2022,
dans tout le Bourg de Saint Pierre de Buzet,
définie par délibération n°2022-128 du
28/09/2022,

**l'éclairage public sera éteint
de 23h à 06h00, tous les jours.**



*Arrêté municipal n° 2022-050
du 14 octobre 2022*

Bloc-Notes, Vie Pratique

NOS DÉCHETS

Nous vous rappelons qu'il est **INTERDIT** de déposer vos ordures ménagères en dehors des containers sous peine de contravention.

Vos déchets doivent être enfermés dans des sacs avant d'être mis dans les containers.

DÉCHÈTERIE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
NERAC	9h – 12h 13h30 – 17h					
BARBASTE		9h – 12h 13h30 – 17h				
MEZIN			9h – 12h 13h30 – 17h		9h – 12h 13h30 – 17h	9h – 12h
FRANCESSAS		9h – 12h 13h30 – 17h		9h – 12h 13h30 – 17h		13h30 – 17h
PORT SAINTE MARIE	13h30 – 17h	9h – 12h 13h30 – 17h	9h – 12h 13h30 – 17h	9h – 12h 13h30 – 17h	9h – 12h 13h30 – 17h	9h – 12h 13h30 – 17h
DAMAZAN		9h – 12h 13h30 – 17h		9h – 12h 13h30 – 17h		9h – 12h 13h30 – 17h
PRAYSSAS			9h – 12h 13h30 – 17h		9h – 12h 13h30 – 17h	9h – 12h 13h30 – 17h

Attention, le ramassage des poubelles au porte à porte va disparaître courant 2023. Vous devrez désormais amener vos déchets sur les plateformes de tri que l'on vous communiquera.

NOUVEAU DÈS LE 1^{ER} JANVIER 2023

LES EMBALLAGES EN + DANS LA BORNE DE TRI JAUNE EN VRAC

Les barquettes



Les pots, boîtes et tubes



Les sachets



Les films



Les petits emballages en métal



LES BONS GESTES :

Bien les vider, inutile de les laver, déposer les séparés les uns des autres dans la borne et sans sac.

Bloc-Notes, Vie Pratique

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

Vous pouvez déposer tous vos emballages vides dans les bornes de tri.

1

C'EST UN EMBALLAGE OU UN PAPIER?
C'EST À TRIER

2

INUTILE DE LAVER L'EMBALLAGE
IL SUFFIT DE BIEN LE VIDER

3

DÉPOSEZ VOS EMBALLAGES SÉPARÉS LES UNS DES AUTRES DANS LES DIFFÉRENTES BORNES ET SANS SAC

À TRIER

TOUS LES PAPIERS



Journaux et magazines



Prospectus et catalogues



Courriers, enveloppes et autres papiers



À TRIER

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL ET CARTON



Emballages en plastique



Emballages en carton



Emballages en métal même les plus petits



À TRIER

TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE



Bouteilles en verre



Pots, bocaux et flacons en verre



À JETER



Objets en plastique



Vaisselle cassée



Tissus sanitaires





Avec l'arrivée des beaux jours, tondeuses, tailles-haies et sécateurs sont de sorties... Découvrez ces quelques solutions pratiques et économiques pour valoriser vos déchets verts directement chez vous. À la clé, de nombreux avantages : moins de déplacements en déchèterie, une meilleure protection des sols et des plantations, la production d'un engrais naturel, moins d'entretien et moins d'eau pour arroser vos plantations et votre jardin.

1

LE PAILLAGE



Il consiste à recouvrir le sol avec des couches de végétaux (feuilles mortes, tontes de pelouse, branchages broyés,...), de 5cm d'épaisseur environ, dans le potager, les massifs de fleurs ou au pied des haies.

Très simple à réaliser ! Il permet de protéger, nourrir le sol, de limiter les arrosages, de réduire le développement des plantes indésirables et donc le désherbage.

2

LA TONTE «MULCHING»



Il s'agit d'une technique de tonte sans ramassage de l'herbe, qui est hachée et directement redéposée sur la pelouse.

L'herbe finement coupée, laissée sur place se décompose, enrichit le sol et le gazon naturellement et évite le dessèchement.

3

LE COMPOSTAGE



Mélangés aux restes alimentaires et aux épluchures de fruits et de légumes, les déchets verts, en présence d'eau et d'oxygène, sont transformés par les micro-organismes présents dans le sol en compost.

Cet engrais naturel pour vos plantes a une action bénéfique sur le sol car il en améliore la texture, augmente le pouvoir de rétention en eau et favorise l'enracinement.

4

LE BROYAGE



Les déchets verts peuvent être broyés à la tondeuse jusqu'à 1 cm de diamètre. Au delà, il est préférable d'utiliser un broyeur.

Cette méthode réduit de 6 à 12 fois le volume des végétaux et le broyat obtenu peut être réutilisé ensuite comme paillage ou être composté.

 Le brûlage à l'air libre des déchets verts : c'est interdit toute l'année !

+ D'INFOS

sur notre site internet : www.smictomlgb.fr





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

aceslibre



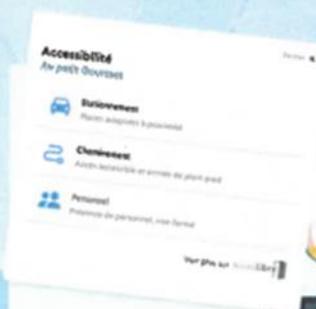
Avec Acceslibre, vous allez connaître le niveau d'accessibilité des établissements avant de vous déplacer !

Acceslibre :

Une plateforme nationale, collaborative et citoyenne, développée par le Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires :

- pour une meilleure information des personnes en situation de handicap sur le niveau d'accessibilité des ERP
- pour disposer de fiches établissements pour anticiper les sorties et déplacements de tout usager en situation de handicap
- pour valoriser les récents travaux de mise en accessibilité des ERP
- **Site internet : aceslibre.beta.gouv.fr**

Visitez et complétez le site
Acceslibre sans plus
attendre !
"aceslibre.beta.gouv.fr"



LE HAUT DEBIT POUR TOUS ! PARTOUT EN LOT-ET-GARONNE

LE SAVIEZ-VOUS ?

La fibre optique sera disponible dans 100% des foyers et entreprises en juin 2024, en attendant des solutions existantes. Tous les foyers de Lot-et-Garonne peuvent bénéficier d'une solution Internet à Haut Débit !

1 Quelle est la solution la plus adaptée à mes besoins ?

- 5 technologies mobilisables suivant votre adresse
- Réseau cuivre : ADSL, VDSL, SDSL
 - Fibre optique
 - Wifi Haut Débit
 - 4G fixe
 - Satellite nouvelle génération

2 Comment faire pour y avoir accès ?

- Je me renseigne sur les sites d'éligibilité des fournisseurs d'accès à Internet (FAI)

3 Qui peut m'aider en cas de difficulté ?

Vous n'avez pas trouvé de solutions nous pouvons vous aider, contactez les conseillers numériques de Lot-et-Garonne Numérique

0800 94 90 99

conseillers.numeriques@lgnum.com

LA FIBRE FACILE ! AVEC LOT-ET-GARONNE NUMERIQUE

LE SAVIEZ-VOUS ?

En juin 2024, 100% des foyers seront éligibles à la fibre optique. Aujourd'hui, 70% des logements et locaux professionnels sont déjà éligibles en Lot-et-Garonne.

J'en fais partie, c'est le moment de passer au Très Haut Débit !

1 Que peut m'apporter la fibre optique ?

- le Très Haut Débit Internet
- la possibilité de connecter tous mes appareils en même temps : PC, PC portable, tablette, smartphone, TV, console de jeux,...
- une meilleure qualité de réseau : stabilité, latence
- la couverture mobile dans le local, avec la fonction appel Wifi*

*si abonnement mobile et smartphone compatibles

2 Comment faire pour y avoir accès ?

Je consulte le site de mon fournisseur d'accès à Internet (FAI) et des autres FAI

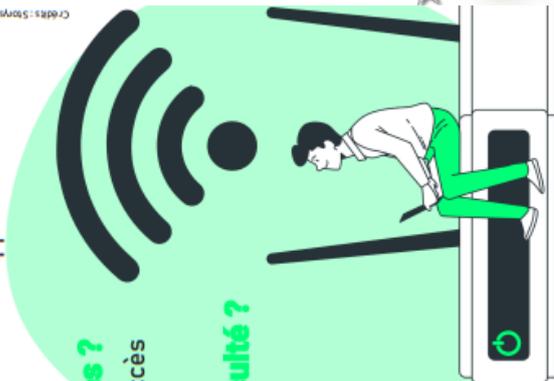
3 Qui peut m'aider en cas de difficulté ?

- Le service client de mon FAI
- Le service commercial des autres FAI
- Les conseillers numériques de Lot-et-Garonne Numérique

0800 94 90 99

conseillers.numeriques@lgnum.com

Credits : Storytel - Ne pas lire sur le voie publique



ATTENTION À VOS ANIMAUX !!!

Merci d'être plus vigilant, la Mairie intervient trop souvent pour des problèmes de chiens. Nous vous rappelons que la Mairie a pris un arrêté contre la divagation des chiens et des chats sur la Commune.

Votre animal, s'il s'échappe ou se perd, peut être amené à la fourrière s'il se trouve sur la voie publique. Pour le récupérer, vous devrez vous acquitter de la somme de **70€**.

Notre Commune adhère depuis janvier 2006 au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de fourrière de Caubeyres.

Trop de gens se plaignent d'aboiement de chiens de leurs voisins. Nous vous rappelons qu'un arrêté a été pris contre les aboiements de chiens (2018-058) ainsi qu'un arrêté contre les chats errants (2019-086).

Propriétaires de chiens, soyez plus compréhensifs de la gêne que cela occasionne à votre entourage.

